

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 23 Septembre 2024 à 19h

Présents :

Roselyne PEYROUZE VETTER
Françoise VAUX TRESOL
Noémie BROSILLE
Joëlle BUSTO

Pierrick CALVAGRAC
Albano FABRIS
Sébastien ASSEZAT
Benoit BOUCHARDON

Excusé : David SABATIER

Date de la convocation : 9 Septembre 2024

Secrétaire de séance : Noémie BROSILLE

Quorum : 8 présents le quorum est atteint, ouverture de la séance 19h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 22 avril 2024
2. Délibération N°12: Projet Acquisition parcelle pour régularisation famille LOUIS
3. Délibération N°13: Subvention Complémentaire OGEC
4. Délibération N°14: Révision des loyers au 1er octobre 2024
5. Délibération N°5: Autorisation voirie sur le domaine public
6. Délibération N°16: Création d'un poste permanent Secrétaire de Mairie
7. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde
8. Divers:

Décision modificative budgétaire n°1, prochain rendez vous avec le CAUE, projets 2025 (Citerne défense incendie au tas de gravier quartier Roissac RD21)

1. Approbation du Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 22 avril 2024 : **Approuvé à l'unanimité**
2. **Délibération N°12:** Projet Acquisition parcelle pour régularisation voirie, la famille Louis étant en train de mettre à jour les documents pour leur partages, ils se sont aperçus que la parcelle numéro B621 était toujours dans leur relevé. Cette parcelle a été goudronnée et entretenue par la commune depuis de nombreuses années. D'un commun accord nous proposons la rédaction d'un acte administratif avec Mme Richard afin de régulariser ceci, le prix sera d'1 euro symbolique, les frais à la charge de la commune (478€) : **Approuvé à l'unanimité**
3. **Délibération N°13:** Subvention Complémentaire OGEC : Nous avons provisionné la somme pour la scolarité de 3 enfants à l'école privée, après réception du montant exact du forfait communal de Vernoux, la somme n'est pas suffisante. Il nous faut donc faire un virement complémentaire de 293€ sous forme de subvention (les fonds sont disponibles) : **Approuvé à l'unanimité**
4. **Délibération N°14:** Révision des loyers au 1er octobre 2024. En principe nous l'adoptons au 1er juillet, suite au congé maternité de Camille, Sylvie n'étant là qu'une seule journée cette délibération n'a pas pu être préparée. Nous la proposons donc au 1er octobre pour les 2 logements de Roumezoux. Le taux maximal étant de 3,49%, nous pouvons donc décider une augmentation moindre. Le logement de La Peyratte n'est pas concerné car la locataire n'est là que depuis le 1er avril. Pour rappel en 2023 nous avons fait 2% d'augmentation : **Le conseil décide après discussions d'augmenter de 2% à nouveau à partir d'octobre 2024.**



5. **Délibération N°15:** Autorisation voirie sur le domaine public : Mr Vincent BERNARD avait souhaité acheter le chemin communal passant devant sa maison, le conseil n'était pas favorable. Depuis Mr BERNARD a entrepris des travaux de rénovation, ouvertures de nouvelles fenêtres et projet de balcon. Celui-ci étant à l'aplomb du chemin communal la DDT a refusé en l'état le permis. Après visite sur site, il s'avère que le balcon surplomberait la descente qui va à la cave, et le muret où se trouve un massif de fleurs. Il ne gênerait donc pas la circulation, la DDT demande que si un nouveau permis est fait qu'il soit accompagné d'une autorisation de la mairie, celle-ci peut se faire par un arrêté. (avec tacite reconduction) : **Le conseil municipal accepte d'autoriser Mme le Maire à faire cet arrêté si besoin.**
6. **Délibération N°16:** Création d'un poste permanent Secrétaire de Mairie : modification du contrat de travail de Camille, en complément de la commune elle va prendre le poste sur St Jean Chambre, après échange avec le Centre de Gestion elle a été embauchée sur les anciens contrats catégorie C. Depuis la loi a évolué et les secrétaires de mairie sont en catégorie B, il nous faut donc ouvrir le poste en catégorie B (création de poste) et lui refaire signer un contrat (3 ans renouvelable 3 ans) Cette opportunité de double poste lui permettra de gagner encore en compétences, d'autre part ce sera l'occasion de pouvoir mutualiser les formations qui seront en alternance payées par l'une ou l'autre commune. Elle aura également une maîtrise de dossier vu que St Jean Chambre va construire sa nouvelle mairie, avant que nos projets soient finalisés. Les horaires d'ouverture seront modifiés à partir du 1er Décembre à savoir lundi 8h à 12h et 12h45 à 18h15, mardi 8h à 12h : **Approuvé à l'unanimité**
7. Présentation du Plan Communal de Sauvegarde pour répondre aux demandes de la Préfecture en matière de sécurité, nous avons élaboré un P.C.S. pour être en conformité avec la loi. Celui-ci a été transmis en Préfecture pour relecture, leurs services sont OK, il convient donc de le présenter en conseil afin de le modifier si besoin et de le valider au prochain conseil. Pas de commentaires ni modifications apportés par le conseil.

8. Divers:

Décision modificative budgétaire n°1, depuis le passage en comptabilité version M57, Mme le maire peut faire une DM dans la limite de 7,5% et simplement la présenter au conseil suivant, il n'y a plus besoin d'une délibération. Nous avons prévu une somme pour payer le forfait à l'école publique, après réception du montant définitif il a été nécessaire de faire un virement de crédit de 3551€ pour pouvoir payer la totalité (c'est un jeu d'écriture) Le forfait est plus élevé que prévu car les frais ont augmenté (chauffage....) un enfant a intégré l'école dès ses 2 ans, nous ne l'avions pas anticipé.

Projets 2025, en attendant d'avancer sur le projet mairie, il nous faut prévoir 2025, en projet et investissement. Mme le maire propose de se rapprocher des services du SDIS pour un projet de réserve incendie qui serait située sur une parcelle communale la A122 en bord de RD21 quartier Roissac. Après échanges et discussions les membres du conseil municipal sont d'accord pour que Mme le maire prenne les contacts et fasse faire des devis.

Retour sur le marché 2024, beaucoup de monde, essai de mise à disposition d'un wc.

Préparation du bulletin municipal, aucun conseiller n'ayant proposé d'informations à diffuser, la commission communication va donc finaliser le bulletin de l'automne.

Église : la Fondation du Patrimoine n'a pas retenue notre dossier car d'anciens travaux (ex : parking en goudron) ne leur conviennent pas, nous avons donc opté avec le service de la DGFIP pour une collecte auprès de particuliers et entreprises qui ont la possibilité de défiscaliser leur don. D'autre part nous avons déposé un dossier auprès de la Fondation Crédit Agricole qui est en cours d'instruction.

Point CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité



et l'aménagement la commune avait candidaté pour être accompagnée gratuitement par le CEREMA pour faire visite de contrôle sur les ponts et murs de soutènement. Ces visites ont eu lieu en janvier 2024, le rapport est arrivé en mairie. Aucun besoin de travaux juste continuer la surveillance dans les 5 à 10 ans à venir.

Prochain RDV avec le CAUE pour le projet mairie le 21 octobre à 10h.

Point trésorerie à Août 2024 :

Charges de fonctionnement : 72% de réalisé. Recettes de fonctionnement : 80% de réalisé.

Charges d'investissement : 19% (accès mairie pas encore payé et travaux église pas commencés)
Recettes d'investissement : 48% de réalisé (dont aide DETR 2023 et Région 2023 sur toiture église)

Point routes, emplois pour 2025 : Montée de la Monteille bien abîmée et celle du cimetière aussi

Fin du conseil à 19h45

Roselyne Peyrouze-Vetter
Maire



Noémie Brosille
secrétaire de séance



